



**SÉANCE DU 17 MAI 2024**

**DCI : UN OUTIL DÉDIÉ À LA COOPÉRATION  
ET AU RAYONNEMENT DES ARMÉES À L'INTERNATIONAL  
ET ACTEUR CLÉ DE LA COOPÉRATION MILITAIRE PARAÉTATIQUE**

**par Francisco SORIANO**

Directeur de la branche DCI/COFRAS

**SYNTHÈSE**

Afin de conserver la capacité d'opérer avec les armées africaines et de maintenir son influence, la France doit faire évoluer les modalités de sa coopération de défense en Afrique. Celle-ci passera par une évolution de la coopération institutionnelle et s'appuiera également sur des opérateurs paraétatiques comme Défense Conseil International (DCI), agissant tour à tour comme déléataire d'une mission de service public, c'est-à-dire au nom des armées françaises, ou comme opérateur de l'Union européenne (UE) dans le cadre des mesures d'assistance, permettant ainsi une offre de coopération étoffée. Cette nouvelle forme de coopération sera coordonnée au niveau français et coconstruite avec le partenaire africain qui l'assumera. Elle répondra à des besoins opérationnels – appui à la lutte contre des groupes terroristes, piraterie maritime... – ou stratégiques, sur des hauts standards de formation, d'engagement ou de conseil, et conservera une nécessaire réversibilité pour faire face aux aléas sécuritaires ou politiques, avec parfois un affichage moindre, mais avec la même capacité d'influence et de qualité de service au profit des relations internationales militaires conduites par la France.

**INTRODUCTION**

La coopération de défense est un volet important des relations internationales militaires. Elle structure la relation avec un partenaire et contribue de façon durable à l'influence de la France.

Le modèle militaire français, s'il est toujours apprécié et recherché en Afrique, fait toutefois face à des compétiteurs désinhibés, à une contestation du modèle occidental, tant des élites que de la jeunesse, et de la progression continue de la langue anglaise, y compris dans des pays historiquement francophones.

Cette situation a conduit la France à redéfinir sa relation avec l'Afrique. La recomposition de son réseau militaire en est l'exemple le plus marquant et n'est pas sans conséquence sur la déclinaison de la coopération militaire.

Celle-ci prendra assurément de nouvelles formes, avec une relation partenariale renouvelée et des besoins et des solutions coconstruits. Elle sera utilement complétée par des programmes plus ambitieux initiés en partenariat avec les instances internationales, comme l'UE dans le cadre de



la Facilité européenne pour la paix, ou de l'Otan, au profit de pays partenaires. C'est précisément dans ce cadre que DCI, qui a développé de nouvelles compétences et aptitudes, se déploie désormais sous des formes nouvelles et innovantes, préfigurant une approche complémentaire de la coopération de défense en Afrique.

Les premiers déploiements de DCI en Afrique, sous ces nouvelles formes, permettent d'ores et déjà de tirer des enseignements prometteurs et utiles pour les aptitudes militaires de nos partenaires africains et le maintien de l'influence de la France.

### **DCI, OUTIL D'INFLUENCE DE LA FRANCE ET ACTEUR ATYPIQUE, A, DEPUIS PLUS DE CINQUANTE ANS, DÉVELOPPÉ UNE VÉRITABLE EXPERTISE DE LA COOPÉRATION MILITAIRE**

Créée à l'initiative du ministère de la Défense en 1972, la Compagnie française d'assistance spécialisée (COFRAS) avait pour mission d'accompagner un grand contrat d'armement terrestre à l'export, dans le domaine de la formation et du soutien, afin de préserver la capacité opérationnelle de l'armée de terre française. Fort de ce premier succès, le modèle de la COFRAS fut dupliqué dans la Marine avec la création de NAVFCO, puis dans l'armée de l'air avec AIRCO, et enfin au sein de la direction générale de l'Armement (DGA) avec DESCO. C'est en l'an 2000 que le ministère de la Défense décida de regrouper ces quatre sociétés et de créer DCI, tout en conservant les appellations initiales, car figurant dans certains accords ou arrangement ethniques.

Peu à peu, en qualité d'opérateur du ministère des Armées, DCI s'est vu confier plus largement le transfert des savoir-faire des armées en vue de porter des actions de coopération dans le cadre de relations bilatérales entre états-majors, DCI étant ainsi déléataire de missions de service public.

DCI est donc organisé en structure miroir des armées et de la DGA, et sa gouvernance implique directement l'état-major des armées – ainsi que le ministère des Finances *via* l'Agence des participations de l'État.

Les services proposés par DCI couvrent un spectre très large dans le domaine de la formation militaire – équipages de chars, pilotes d'hélicoptères ou de chasse –, de l'entraînement – équipages de sous-marins – ou encore d'assistance à maîtrise d'ouvrage – conseils pour l'acquisition de nouveaux équipements.

DCI compte ainsi un millier de collaborateurs, tous experts de haut niveau, issus des armées et servant pour moitié en France, dans nos centres de formations, totalement intégrés dans les écoles militaires françaises, et pour moitié à l'international – pays du Golfe et d'Asie du Sud-Est.

DCI, c'est plus de 50 ans d'histoire, 50 pays partenaires, et des équipements modernes – hélicoptères, drones, navires-écoles – pour une plus grande autonomie.

Encore aujourd'hui, DCI n'a aucun équivalent dans le monde : une structure de droit privé, dont l'État est un des deux actionnaires – l'autre actionnaire étant l'ADIT, spécialisée dans l'appui stratégique aux États et aux entreprises françaises –, investie d'une mission de service public.



## **DCI S'EST ADAPTÉ AU CONTEXTE INTERNATIONAL, AUX BESOINS DES ARMÉES, ET DÉVELOPPE AUJOURD'HUI DE NOUVELLES EXPERTISES, NOTAMMENT EN AFRIQUE, POUR RÉPONDRE ENCORE MIEUX AUX OBJECTIFS DE COOPÉRATION MILITAIRE ET D'INFLUENCE**

Pour répondre à ses propres besoins, le ministère des Armées a, au fil du temps, réorienté l'activité de DCI vers la coopération internationale, tout en restant en appui de la base industrielle et technologique de défense (BITD).

Historiquement centré sur les pays du Golfe et l'Asie du Sud-Est, DCI a vu son champ d'action réorienté vers l'Europe et l'Afrique.

Ainsi, depuis juillet 2023, DCI est désormais un acteur reconnu de l'UE, accrédité pour mettre en œuvre des mesures d'assistance dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix, notamment en Afrique, et a la lourde responsabilité de gérer des budgets délégués, permettant des acquisitions d'équipements et d'en assurer la formation.

Pour autant, DCI n'a pas attendu de franchir ce jalon important pour relayer l'influence française en Afrique. Depuis maintenant quatre ans, DCI réalise des formations à haute valeur ajoutée, plus particulièrement pour des pays qui souhaitent de nouveau reprendre une coopération militaire avec la France. C'est ainsi que DCI forme depuis deux ans des pilotes d'hélicoptères et des mécaniciens des armées algériennes et rwandaises. Une expertise au profit des pays africains anglophones a également été développée avec le Nigeria et le Botswana, dans la défense sol-air notamment.

Il y a donc une complémentarité entre l'état-major des armées, la DCSD et DCI, ces trois acteurs se coordonnant sous la responsabilité de l'EMA.

Je vous propose de vous détailler ce nouveau mode de coopération, mis en œuvre dans le cadre des mesures d'assistance confiées par l'UE, car il semble porteur de développements prometteurs.

Les mesures d'assistance s'inscrivent dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix et peuvent donc concerner des formations ou activités à caractère létal. Ces mesures ont fait l'objet en amont d'une coconstruction entre l'UE et le partenaire africain pour répondre essentiellement à des besoins opérationnels, des enjeux de sécurité ou pour moderniser les capacités militaires.

Elles sont ensuite confiées à un opérateur qui en assure la mise en œuvre au plus près du bénéficiaire.

Aujourd'hui, DCI exécute la mesure d'assistance qui consiste à appuyer la Force multinationale mixte (FMM) – coalition comprenant le Tchad, le Nigeria, le Cameroun et le Niger – au Tchad, dans la lutte contre le groupe extrémiste Boko Haram, dans le bassin du Lac Tchad.

Cette accréditation n'a pu être obtenue que par l'engagement du MINARM, pour promouvoir un opérateur de confiance, satisfaisant à tous les critères de formation comme de capacité à gérer des budgets délégués importants. DCI est également opérateur auprès de l'Otan, qui appuie certains pays partenaires représentant un intérêt opérationnel : c'est dans ce contexte que DCI est également présent en Mauritanie.

En moins de quatre ans, DCI a réussi à développer en Afrique une coopération militaire que l'on pensait difficile. Fort de ces premiers succès, la formation des élites a été investie en s'impliquant dans le plan « Agir autrement avec l'Afrique », en assurant une formation d'état-major d'un genre nouveau : une formation qualifiante pour officiers africains et français et intégrant un officier africain comme cadre professeur au côté de ses homologues français. DCI est donc un démultiplicateur de l'action des armées dans son offre de formation.



## L'EXPÉRIENCE DE DCI DANS LES NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION : ENSEIGNEMENTS ET PRINCIPES

### Les enseignements qui peuvent d'ores et déjà être tirés

Les enseignements tirés des nouvelles formes de coopération s'inscrivent désormais dans des projets coconstruits avec le partenaire africain, parfois sous l'égide d'une organisation, dans une coopération voulue et assumée et en coordination avec les acteurs français, contribuant au maintien de l'influence, de la solidarité stratégique et parfois au soutien de nos exportations, indispensables à la souveraineté de la France.

Au profit de l'UE, il est constaté un niveau de prestations de qualité identique à celui fourni par les armées françaises, car ces prestations sont réalisées en coordination avec elles (cas de la FMM au Tchad) :

- Une réactivité et une agilité bien supérieure (permise par le statut de société de droit privé) permettant de s'adapter rapidement aux besoins du partenaire, de procéder à des acquisitions d'équipements très rapidement, même avec une mise en concurrence ;
- Une visibilité de l'influence française identique mais avec un affichage moindre, qui permet une meilleure acceptabilité du savoir-faire français et une réversibilité plus grande en cas d'aléas sécuritaire ou politique ;
- Des objectifs concrets à dérouler de façon collective (le partenaire africain, l'opérateur désigné et le représentant de l'UE) avec des jalons et un financement subordonné à l'atteinte de ces jalons.

C'est enfin le maintien d'un dispositif opérationnel, sous une autre forme, plus durable, et moins soumise aux aléas des engagements opérationnels des armées.

Au profit de l'Otan, l'action de DCI peut être davantage considérée comme du « conseil stratégique » sur des sujets majeurs en termes de souveraineté (maîtrise des espaces aéroterrestres), coconstruit en direct avec le partenaire, qui peut être élargi à des enjeux de souveraineté, à caractère dual (sécurité civile, éco-gardes). Ce « conseil stratégique » s'inscrit dans la durée, afin de structurer une capacité spécifique.

Ces formes de coopération reposent également sur les besoins d'équipements qui font l'objet d'appels d'offres, pour lesquels la BITD française peut utilement concourir en étant garantie de leur paiement.

### Quelques principes à respecter

Pour produire des effets durables et efficaces, quelques principes et impératifs méritent d'être appliqués.

La coopération sera naturellement coconstruite et correspondra aux besoins militaires ou duaux – sécuritaires et civils – de nos partenaires, en garantissant une plus-value opérationnelle ou sécuritaire aux forces armées comme aux populations.

Afin de faire valoir ses propres intérêts, qu'ils soient opérationnels – interopérabilité permettant de s'engager ensemble – ou stratégiques – accès, liberté de mouvement –, la France devra également comprendre les évolutions et besoins des partenaires, avec un dispositif d'information et d'anticipation. Ainsi, tout déploiement offrira la plasticité nécessaire et devra contrer les opérations d'influence de compétiteurs souvent agressifs.



Enfin, la garantie d'un haut standard de prestations, associée à l'intégration d'officiers français ou des cadres africains, si possible avec des formations qualifiantes car conditionnant le déroulement de carrière et l'avancement, sont autant d'impératifs, garants d'une nouvelle relation.

## CONCLUSION

Les nouvelles formes de coopération militaire en Afrique pourront donc s'appuyer sur un opérateur de confiance, parfaitement coordonné avec les institutions françaises, servant également ses intérêts avec une forme de retour sur la contribution de la France au financement de ces organisations européennes ou internationales.

Le recours à un opérateur de confiance présente également d'autres avantages. En effet, il permet de former des élites tout en proposant des programmes plus ambitieux, et aux effets plus durables :

- L'influence de la France est maintenue avec un affichage moindre, facilitant l'acceptabilité de la coopération ;
- La qualité de formation est garantie, permettant ainsi une totale interopérabilité avec les forces françaises ;
- Le partenaire est plus investi, car ces formations s'effectuent avec son financement ou celui d'organisations internationales qui le contrôlent et l'objectivent.

Il reste désormais à pleinement intégrer cet outil dans les leviers de la coopération militaire en Afrique, pour conserver le même niveau d'influence, la même interopérabilité et une plus grande réversibilité, pour permettre aux armées françaises de prioriser leurs efforts en fonction de la situation internationale, tout en garantissant à la France le maintien de son rayonnement. ○